

DER DELEGIERTE
FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT

gütliche Kopie
30. Juni 75

Akten-Nr. t.311 Afrique 4 CZ/bsu

an	20	C7	PI			a/a
Datum	78	88	/			/
Visa	1. W	E2	PI			C8
EPD		7. Aug. 75				
Ref.		t 311 Afrika 4				

ANTRAG Nr. 95/75

Bern, 25 Juni 1975

1. An den Chef du Département

2. Bezeichnung der Aktion: Institut de Relations internationales
du Cameroun (IRIC à Yaoundé)

3a. Kurzname der Aktion: (30 Anschläge)

I N S T I T U T R E L I N T E R N A T I O N A L E S

3b. Kurzname der Phase: (30 Anschläge)

P H A S E 2

4. Verantwortliche Institution mit Adresse: Le Délégué à la Coopération technique
Régie à: Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales
Genève

5. Land: projet régional

6. Beantragter Kredit: Fr. 885'000.-

7. Art des Kredites:

8. Gegenstand des Antrages:

A fonds perdu

Neue Aktion

Darlehen in
lokaler Währung

Neue Aktionsphase
Vorangehende Antrags-
nummer: 333/71

Andere Darlehen

Zusatzkredit
Vorangehende Antrags-
nummer:

9a. Dauer der Aktion: 2 ans

9b. Pers. Einheiten/Monate: 3/24

10. Beginn der Aktion: oct. 1975

11. Eintreten beschlossen am: ---

Vorgemerker Betrag: Fr. 885'000.-

12. Sektion: Afrique occidentale

13. Sachbearbeiter: I. Cornaz

14. Art der Aktion: actions combinées du Délégué Nr. 62 *
(Haupt- und Sachgruppe gemäss Kontenplan) en régie

15. Sachgebiet der Aktion: Enseignement universitaire Nr. 765 *
(Statistische Klassierung)

* Nummer wird vom "Dienst PBS" ausgefüllt.



1. CADRE GENERAL

1.1. Les relations internationales, entendues au sens large qui englobe aussi bien les questions de politique extérieure que les problèmes d'intégration économique, sont d'une grande importance pour le développement économique de l'Afrique. La colonisation, les particularismes locaux, les conditions dans lesquelles l'indépendance a été acquise et l'identité nationale affirmée, ont conduit à une balkanisation de grandes régions de l'Afrique. Pour les mêmes raisons, les efforts en vue de mettre en place des unions régionales sous une forme ou une autre, ont rencontré beaucoup d'obstacles.

La formation de cadres avertis des nécessités et des possibilités d'une cohésion interétatique, capables de dominer avec une certaine largeur de vue les problèmes des relations internationales et rompus aux techniques de l'intégration économique, est prioritaire pour porter remède à la situation actuelle et répondre positivement aux aspirations à la collaboration régionale.

1.2. La Suisse paraît peut-être plus indiquée que d'autres pays pour collaborer à la mise sur pied de cycles de formation répondant à ce besoin. Les préoccupations économiques jouent un rôle essentiel dans les relations extérieures de la Suisse et les dimensions mêmes du pays la mettent à l'abri de l'accusation de vouloir jouer le rôle d'une grande puissance.

L'expérience positive faite avec l'Institut de relations internationales à la Trinité, fondé en 1966 avec une contribution de la Suisse (le soutien financier de la Suisse prendra fin en 1976) a été en 1970 une incitation à entreprendre une nouvelle action du même genre en Afrique.

1.3. La localisation d'un tel Institut de relations internationales doit pouvoir assurer son rayonnement largement au-delà des frontières nationales. Le choix a été porté sur le Cameroun qui a manifesté un très vif intérêt pour ce projet.

Le Cameroun présente en effet plusieurs avantages:

- il a deux langues nationales (français et anglais) ce qui facilite le recrutement de candidats de toutes les régions de l'Afrique autonome;

*Intérêt des
Institut. Beyers*

*Proche Afrique
Johny*

*Cameroon
Hambro*

- il entretient de bonnes relations avec l'ensemble des autres pays africains, ce qui facilite également le recrutement des étudiants;
- le Cameroun, tout en étant le siège de plusieurs organisations internationales et un centre de conférences, ne poursuit pas pour autant une politique de leadership africain;
- il figure parmi les pays de "concentration" de la Coopération technique suisse.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Les buts de l'Institut de relations internationales au Cameroun (IRIC)

L'IRIC vise à satisfaire les besoins en cadres à plusieurs niveaux: spécialisation universitaire de 3^e cycle, recyclage et formation aux niveaux supérieur et moyen.

2.2. L'enseignement de 3^e cycle, introduit également à l'Université de Yaoundé, s'adresse à des licenciés qui ont terminé leurs études dans une brache des sciences humaines et sociales (économie, droit, histoire, sociologie, sciences politique etc.) et qui ont si possible déjà une certaine expérience de la vie professionnelle. Il vise une formation spécialisée interdisciplinaire et mène au diplôme (2 ans) ou au doctorat (minimum 3 ans) en relations internationales. Le programme comporte les matières suivantes: histoire et politique internationales, droit international, théorie et pratique des organisations internationales, relations diplomatiques et consulaires, économie internationale.

Les étudiants se destinent à une carrière dans les relations internationales, au service d'un ministère des affaires étrangères, d'un ministère de l'économie, d'une banque d'affaires, d'un organisme de coopération régionale, etc. Certains d'entre eux poursuivent des activités de recherches orientées vers la pratique et destinées à servir de soubassement aux décisions de politique d'intégration régionale.

2.3. La formation diplomatique et consulaire est effectuée sous forme de cours spéciaux de 9 mois pour le stage diplomatique et de 4 mois pour le stage consulaire. Ces activités

ont été organisées et financées jusqu'en 1974 par la Dotation Carnegie. Elles s'adressent soit aux futurs employés des services consulaires, soit à de jeunes diplomates qui éprouvent le besoin d'élargir leur horizon et d'approfondir leurs connaissances après avoir effectué quelques années de service.

- 2.4. L'IRIC organise en outre, grâce à diverses sources de financement, des séminaires et des colloques sur des sujets précis pour des participants choisis spécialement à cette fin (p.ex. en 1973, sur la contribution des universités africaines et des relations interafricaines au développement de la personnalité et du système africains et, en 1974, et sur les organisations internationales africaines et non africaines comme facteurs du développement socio-économique de l'Afrique, de son affirmation politique et de son renforcement comme entité).
- 2.5. Un programme de recherche destiné plus particulièrement à l'étude des Etats africains dans les relations internationales constitue un volet indispensable des activités de l'IRIC. Cette recherche doit nourrir l'enseignement afin de le libérer des déformations européo-centriques qui le caractérisent très souvent en Afrique; elle doit aussi permettre à l'IRIC de se rendre utile aux pays africains en préparant des études qui pourraient servir de base à certaines décisions gouvernementales. Il s'agit ici de recherches qui seront entreprises par le corps enseignant ou des chercheurs attitrés, en plus des travaux de mémoire et de thèse des étudiants candidats au diplôme et au doctorat. Malheureusement, peu a été fait dans ce domaine pendant la première phase. Pendant la deuxième phase, un programme de recherche devra être défini et il serait souhaitable qu'une personne soit recrutée spécialement à cette fin.
- 2.6. La structure de l'IRIC a été déterminée par un décret présidentiel du 24 avril 1974. L'IRIC est créé dans le cadre de l'Université fédérale du Cameroun et possède une personnalité et un budget propre. Il est "à vocation internationale par l'objet de ses études, la composition de son corps enseignant et par son ouverture aux étudiants et stagiaires ressortissants des pays africains et autres".

Son Comité directeur est formé, sous la présidence du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'éducation, du secrétaire générale à la Présidence de la République, du chancelier de l'Université, (ou de leurs remplaçants) ainsi que d'un représentant de l'IUHEI de Genève. Le directeur de l'IRIC et le directeur des études y participent également.

2.7. Direction et corps enseignant

Selon les statuts, le Directeur de l'IRIC doit être un Camerounais. M. Adamou Ndam Njoya, docteur en droit, occupe actuellement ce poste. Il l'enseigne également dans le domaine de la pratique diplomatique et consulaire (M. Njoya est à la charge du budget camerounais).

Directeur des études: M. Ludwik Dembinski, Dr en droit, de nationalité polonaise; enseigne le droit international (M. Dembinski est mis à la disposition par la Suisse, depuis l'année académique 1973/74).

Autre personnel enseignant permanent pour 1975/76:

M. Jalloh, du Sierra Leone, docteur de l'Université de Berkeley enseigne le politique internationale (M. Jalloh est à la charge du budget Suisse, en remplacement de M. Jürg Gabriel qui termine cet été son contrat de 3 ans).

M. François Médard, maître de conférences de nationalité française, enseigne la science politique (M. Médard est mis à la disposition par le FAC)

En outre, l'IRIC fait appel à des enseignants vacataires de l'Université (7 enseignants pour 1974/75 et un membre du Ministère des Affaires étrangères).

D'ici 1978, le corps enseignant permanent rattaché directement à IRIC doit compter 5 professeurs. Leur niveau devrait être équivalent à celui exigé par les Universités pour occuper une chaire de professeur.

L'enseignants des diciplines suivantes doivent assurée par ces professeurs à plein temps: histoire, science politique, droit international, économie intenationale, organisations internationales, affaires africaines.

Dans la mesure du possible, ces postes devront être occupés par des ressortissants africains.

2.8. Etudiants

Origine: Depuis 1972, 134 étudiants et stagiaires en provenance de 20 pays africains (francophones et anglophones) ont suivi les divers enseignants de l'IRIC (parmi eux se trouvaient 45 Camerounais). Le caractère panafricain de l'IRIC est ainsi bien affirmé. Cette caractéristique de l'IRIC est importante et pourra faciliter la compréhension mutuelle entre représentants des différents pays africains. L'IRIC continuera à maintenir son ouverture panafricaine.

Nombre: l'année dernière, 1974/75, l'IRIC comptait 47 étudiants et stagiaires (51 en 1973/74 et 36 lors de sa première année de fonctionnement 1972/73). La limite du nombre d'admission est déterminée beaucoup moins par la demande que par le nombre de bourses que l'IRIC est en mesure d'offrir (i.a. avec la contribution Suisse); ainsi en 1974/75 25 % des demandes ont dû être refusés faute de bourses.

L'internat de l'IRIC, dont la construction a été achevée récemment, permet de loger 60 étudiants. Ainsi, à condition de disposer des fonds nécessaires pour les bourses et de continuer sa politique d'amélioration de son corps enseignant permanent, l'IRIC pourra augmenter avec profit le nombre d'étudiants et en accueillir 60 à 70 dans les programmes de 3^e cycle et les stages diplomatiques (contre 30 en 1973/74 et 1975/76); le nombre de stagiaires consulaires resterait d'environ 20 par année.

Le recrutement de ces stagiaires est fait par l'IRIC généralement par l'intermédiaire des ambassades des pays dont les étudiants sont ressortissants.

Fin des études, nombre de diplômés: après 2 années d'études, la première promotion de 7 étudiants (dont 5 Camerounais) s'est présenté aux examens en juin 1974; 8 se présenteront en 1975 (dont 3 Camerounais). Les travaux de diplôme ont porté et portent sur les sujets les plus divers des relations internationales.

Doctorat: l'IRIC est en train de mettre au point le texte déterminant, les conditions d'admission pour les étudiants préparant le doctorat et pour la présentation d'une thèse. Ces conditions seront au moins aussi sévères que celles de l'Université. Peu d'étudiants pourront entrer par conséquent en 3^e année. L'IRIC cherchera à recruter ses futures enseignants parmi eux et à pratiquer ainsi une politique de formation de ses futurs cadres.

2.9. Méthodes d'enseignement

L'expérience des 3 dernières années a montré que les étudiants, surtout ceux qui ont suivi l'enseignement des universités francophones d'Afrique, sont mal préparés pour faire un travail personnel et pour effectuer des recherches. L'IRIC cherche à y remédier (examen par écrit sur des lectures obligatoire - mesure scolaire - et surtout introduction de séminaires).

Le bilinguisme de l'IRIC est un fait au niveau de l'enseignement: 5 cours sur 25 sont donnés en anglais, 5 autres en commun par des enseignants francophones et anglophones. Il l'est moins au niveau des étudiants: des 134 étudiants inscrits depuis 1972, seuls 8 étaient anglophones (5 autres étaient arabophones et 1 étudiant était de langue espagnole).

2.10. Administration et bibliothèque

Depuis janvier 1975, le Ministère des Affaires étrangères du Cameroun a détaché un de ses membres comme secrétaire général de l'IRIC, poste nouvellement créé pour mieux assumer l'administration et la gestion de l'IRIC. Ce nouveau secrétaire général, M. S.E. Fonderson, originaire de la partie anglophone du Cameroun (le Directeur est de la partie francophone) a une longue expérience administrative et diplomatique.

Depuis l'ouverture de l'IRIC, la Suisse a mis à la disposition une bibliothécaire. Ce poste - important pour la valeur de l'enseignement et des recherches de l'IRIC - est occupé actuellement par Mme SAuroi, de nationalité suisse. Vu la date récente de la création de l'IRIC, sa bibliothèque est considérable (quelque 2700 titres); l'Institut poursuit une politique systématique d'achat.

3. La contribution de la Coopération technique Suisse pour la nouvelle phase

3.1. Enseignants

Comme par le passé, la Coopération technique financera le directeur d'études et un autre professeur. Les autres enseignants sont à la charge du budget camerounais (ou d'autres organisations africaines soutenant l'IRIC). La Suisse participera également au financement d'enseignants temporaires (cours de 2 à 6 semaines) et participera aux frais des jurys de thèse mis en place avec l'aide de l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales de Genève.

3.2. Bourses d'études

Par année, la Suisse mettra à la disposition 10 bourses destinées à des étudiants non camerounais. Ce poste vient en 2^e lieu par ordre de grandeur dans la contribution Suisse.

3.3. Bibliothèque

La contribution Suisse devra permettre l'engagement d'un(e) bibliothécaire - ses adjoints sont à la charge du Cameroun - et l'achat de 500 livres par an.

3.4. Recherches

La contribution Suisse (90'000 frs pour 2 ans, moins de 4 % du total) ne permettrait pas à elle seule la mise en place d'un programme de recherche, elle doit constituer un soutien des efforts propres de l'IRIC. Les fonds suisses destinés à cet effet doivent permettre ainsi d'améliorer la documentation des professeurs et des étudiants de l'IRIC préparant une thèse et de publier les travaux des membres de l'IRIC.

3.5. Contacts avec d'autres institutions africaines

L'échange interafricain étant important pour l'IRIC il convient de l'encourager; la contribution suisse (de la même grandeur que la contribution pour la recherche) est destinée aussi pour l'organisation de séminaires.

4. Coût et financement

4.1. La contribution suisse

Pour les 3 premières années de son fonctionnement la contribution de la Coopération technique Suisse se monte à frs 1'160'000.-.

Pour la deuxième phase de 2 ans le total de la contribution suisse prévue est de frs. 885'000.- qui se répartiront comme suit:

	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>Total pr les 2 années</u>
10 <u>Personnel</u>			
- Directeur des études	90'000	90'000	
- Professeur	50'000	50'000	
- Bibliothécaire	55'000	60'000	
- Voyages, frais sociaux et divers	25'000	25'000	
- Enseignants temporaires et participation aux jurys de thèse	15'000	15'000	
	<u>235'000</u>	<u>240'000</u>	475'000
30 <u>Bourses</u>			
10 bourses à fr 6'000 + fr 10'000 pour voyages, frais médicaux, etc.	70'000	70'000	140'000
40 <u>Bibliothèque</u>			
Achat de 500 livres par an	25'000	25'000	50'000
70 <u>Recherches</u>			
Y compris documentation, publications	15'000	15'000	30'000
70 <u>Contacts avec d'autres institutions africaines</u>			
dont fr 10'000 par an pour les séminaires	15'000	15'000	30'000
80 <u>Contribution à l'IUHEI</u>	30'000	30'000	60'000
<u>Réserve et imprévus</u>	50'000	50'000	100'000
Total	<u>440'000</u>	<u>445'000</u>	<u>885'000</u>

4.2. Autres contributions

Le personnel camerounais est entièrement à la charge de Cameroun. Relevons aussi que Cameroun a contribué très largement au financement des constructions de l'IRIC. D'autres organisations extérieures ont montré leur intérêt pour l'IRIC et ont contribué ou contribueront à son financement; parmi eux se trouvent l'OUA, la Deutsche Stiftung für Entwicklungshilfe, l'Unesco et, dans le passé notamment, la Dotation Carnegie.

5. Avis

Il est trop tôt pour porter un jugement sur l'IRIC; selon les rapports de l'Institut de Hautes Etudes internationales de Genève et de l'avis de la dotation Carnegie les résultats atteints jusqu'à présent sont bons notamment en ce qui concerne la qualité de l'enseignement. Notre Ambassadeur à Lagos, M. Andres, s'est prononcé favorablement sur l'IRIC. L'intérêt porté à l'IRIC par l'OUA et l'Association des Universités africaines lui permettra de mieux jouer son rôle d'institut de formation africain.

6. Proposition

Vue ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

Frs 885'000.-

en faveur de l'Institut de Relations internationales du Cameroun. Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de Frs 275 millions destinés à la Coopération technique selon l'AF du 26 juin 1972. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire no. 202.493.01.

* Proposition No 95/75

PLAN FINANCIER AU 15 juin 1975

(a)

(Tous les montants en milliers de francs)

* t. 311 Afrique 4

* 1. Projet: (désignation officielle) Institut de relations internationales du Cameroun2. Crédits antérieurs: (b)

Date décision	No proposition	Période effective		Montant			Rapport final		Remarques
		début	fin	accordé	versé	solde	présenté	approuvé	
début 1972	333/71	avril 72		1'160					
Total									

3. Nouveaux crédits demandés: (c)

Postes budgétaires	Engagements projetés (d)						Versements projetés (e)						
	1975	1976	1978	1978	1979	1980	1975	1976	1977	1978	1979	1980	
Personnel / Mois	2/36												
* Bourse / Mois	30/36												
Frais de personnel	475'												
* Frais de bourse	140'												
Equipement étranger													
Equipement local													
Constructions													
Frais d'exploitation													
Divers	170'												
* Imprévus et réserve	100'												
* Total	885'												
Contribution fédérale (f)	885'		805		670		440	445	455	350	340	330	

Notes: (a) Ce plan est établi pour chaque nouvelle demande de crédit; il doit coïncider avec le début d'un mois.

(b) Lorsque le nombre de ligne est insuffisant, on indique à la première ligne les plus anciens crédits ensemble. Cette rubrique est remplie uniquement lorsque la demande en question concerne une nouvelle phase d'un projet en cours.

(c) Le crédit en question et les crédits suivants qui seront demandés dans une période de six ans.

(d) Une colonne pour chaque année où des crédits doivent être accordés; la première contient les montants du budget figurant à la proposition en question.

(e) Une colonne pour chaque année successive où des versements devront être effectués en fonction des soldes des crédits antérieurs, du crédit demandé en question et des crédits suivants projetés dans la mesure où ils tombent dans la période de six ans.

(f) Cette rubrique est remplie seulement si la contribution fédérale n'est qu'une fraction du total.

* La Section des bourses ne remplit que ces rubriques.

4. <u>Résumé du plan des opérations</u>	Date ou durée prévue (en mois)	Remarques
<p>* 1) Phase en question:</p> <p>Phase No 2</p> <p>* - Durée</p> <p>* - Crédit accordé</p> <p>- Signature accord-projet</p> <p>- Début des opérations</p> <p>- Engagement du chef de projet</p> <p>- Achat de l'équipement</p> <p>- Début de la construction</p> <p>- Achèvement de la construction</p> <p>- Entrée en fonction</p> <p>* - Achèvement de la phase</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>2) Phases suivantes:</p> <p>Phase No</p> <p>- Durée</p> <p>- Crédit accordé</p> <p>- Début des opérations</p> <p>- Achèvement de la phase</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>Phase No</p> <p>- Durée</p> <p>- Crédit accordé</p> <p>- Achèvement de la phase</p> <p>Phase No</p> <p>- Durée</p> <p>- Crédit accordé</p> <p>- Achèvement de la phase</p> <p>3) Retrait de l'aide suisse</p>	<p>36</p> <p>juin</p> <p>août</p> <p>sept.</p> <p>30 sept. 77</p>	
5. <u>Remarques</u>		
6. <u>Section:</u> Arique occidentale	<u>Collaborateur:</u> I. Cornaz	

Beantragter Kredit: Fr. 885'000.-

Antrag Nr.: 95/75

Der Gruppenchef:

~~Der Sektionschef~~

/ Comay

ENTSCHEID

Der Delegierte:

P.O. Wehler

Bern, 26 JUN 1975

Eidg. Finanzverwaltung:

Bern,

17.7.75

sig Ernst

Eidg. Politisches Departement:

Bern,

23.7.75

sig Graber

Eidg. Finanz- und Zolldepartement:

Bern,

24.7.75

sig Müller

NB: Für Kredite bis Fr. 199'999.-; Unterschrift des Delegierten.

Für Kredite von Fr. 200'000.- bis Fr. 599'999.-; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanzverwaltung.

Für Kredite von Fr. 600'000.- bis Fr. 1'999'999.-; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanz- und Zolldepartement.

Für Kredite ab Fr. 2'000'000.-; Antrag an Bundesrat.